

**Marche à suivre des inscriptions en ligne**

1. **Pour les étudiant·es en Master PMP immatriculé·e·s sur le site de Lausanne**
* Les étudiant·e·s en Master PMP qui sont immatriculés sur le site de Lausanne doivent impérativement s’inscrire aux enseignements et aux examens via [le lien suivant.](https://www.unil.ch/inscriptions)
* C’est à dire est valable pour :
	+ Les étudiant·e·s en mise à niveau immatriculés à l'UNIL
	+ Les étudiant·e·s de 1ère année, y compris les externes autre université
	+ Les étudiant·e·s de 2ème année immatriculés à l’UNIL, y compris ceux qui effectuent leur spécialisation dans une autre université\*

\* Ces derniers doivent de plus s’inscrire aux enseignements et aux examens choisis**auprès de l’institution dispensant les cours mais également auprès de l'UNIL via**[**le lien suivant.**](https://www.unil.ch/inscriptions) L'inscription dans l'Université partenaire se faisant à l'aide du formulaire inscription étudiant externe à transmettre à la ou le secrétaire aux études du site de mobilité **avant le 31 juillet 2023**. Le plan d'étude devant être transmis avant fin septembre ou selon délais des autres partenaires.

1. **Pour les étudiant·es externes**
* Les étudiant·e·s de 1ère et 2ème année immatriculée dans une autre université mais suivant une spécialisation ou seulement quelques cours à choix à l'UNIL doivent s’inscrire aux enseignements et aux examens via MyUnil **ET** auprès du secrétariat aux études à l'aide du formulaire inscription étudiant externe. Ils doivent également remplir le formulaire plan de cours. En cas de problème, adresser un mail à sabine.janssens@unil.ch.
* **L’inscription en ligne est obligatoire** pour chaque semestre ainsi que pour chaque session d’examens. **De plus, le choix de l'orientation doit impérativement être communiqué au secrétariat aux études avant le 31 juillet 2023.**
* Les enseignements ne figurant pas dans l’un des plans d’étude partiels (UNIL, UNIBE ou USI) doivent faire l’objet d’une demande séparée (sous la forme d’un plan de cours), qui est à transmettre au secrétariat aux études du Master PMP.

Les inscriptions sont modifiables durant toute la période d’ouverture des inscriptions (voir calendrier sessions examens IDHEAP). Dès la clôture, les informations sont considérées comme définitives. De plus, les étudiant·e·s sont tenus de vérifier et d’imprimer leur confirmation d’inscription